

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2023

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES PROFESSIONNELS - (N° 1175)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS638

présenté par

Mme Hignet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les effets d'une révision des traitements et pensions des soignants et des personnels des services et établissements publics médico-sociaux et de santé, sur l'attractivité des métiers et l'amélioration de l'accès aux soins. Ce rapport étudie l'objectif de rattraper la moyenne des rémunérations des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous demandons que soit remis au Parlement un rapport étudiant les possibilités d'une nécessaire revalorisation des carrières et des métiers du social, médico-social et de la santé.

Nos personnels de santé ont cruellement souffert des mesures d'austérité prises sur la santé ces dernières décennies et notamment du gel du point d'indice depuis 2010, dont la récente augmentation est loin du compte. Il est enregistré une faible augmentation de 3,5 %, pour une inflation à 6 % environ, soit 2,5 % de perte de pouvoir d'achat.

Le Ségur de la Santé n'aura pas suffi, et la France accuse un retard certain : les infirmiers français continuent par exemple de dégringoler dans le classement de l'OCDE en matière de rémunération. Les jeunes continuent de quitter l'hôpital et les services et établissements médico-sociaux pour, soit travailler à l'étranger, soit se reconvertir. Et la situation va empirer. Le Gouvernement table sur une hausse des salaires des fonctionnaires de 0,1 % par an, soit une perte de revenus réels de 11 % entre 2023 et 2027 !

Nous demandons donc que soit envisagé par le Gouvernement une revalorisation des traitements et pensions des soignants et personnels des services et établissements publics de santé et médico-sociaux.